



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### accidents

Question écrite n° 81967

#### Texte de la question

M. Alain Marsaud appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les derniers chiffres de la sécurité routière. Le 8 décembre 2005, les chiffres de la sécurité pour le mois de novembre ont été publiés. On peut constater une hausse de 0,6 % des accidents et de 1,2 % du nombre de tués. Les situations sont disparates. Ainsi, dans les Yvelines, les motards ont payé un lourd tribut durant les dix premiers mois de l'année avec quatorze tués. En Meurthe-et-Moselle, autre mauvais élève, les accidents en zone urbaine et périurbaine sont en recrudescence, particulièrement ceux impliquant des personnes vulnérables. En Haute-Vienne, les causes qui pourraient être imputables à la hausse de 34 % du nombre de tués sont diffusés. Au-delà du renforcement des contrôles de vitesse, d'alcoolémie ou de deux-roues, il lui demande quelles mesures pourraient être prises afin d'atteindre les objectifs annoncés.

#### Texte de la réponse

Le bilan de la sécurité routière en 2005 a confirmé que l'objectif consistant à passer sous le seuil des 5 000 personnes tuées avait été atteint. En effet, 4 975 personnes ont trouvé la mort sur les routes françaises en 2005 dans les six jours suivant leur accident. La diminution du nombre de personnes tuées sur les routes métropolitaines est de 4,9 % par rapport à l'année précédente. C'est la quatrième année consécutive qu'un recul est enregistré (- 6,2 % en 2002, - 20,9 % en 2003, - 8,7 % en 2004). Le premier quadrimestre de l'année 2006 présente des chiffres très encourageants en matière de sécurité routière, avec une baisse de 10,4 % du nombre des personnes tuées par rapport à 2005. Le bilan du mois de mai confirme cette tendance avec une baisse de 13,6 % enregistrée. Le Gouvernement ne relâchera pas sa vigilance et poursuivra sa politique de fermeté en matière de sécurité routière afin d'améliorer les résultats déjà obtenus. Le déploiement des 1 000 radars automatiques annoncé lors du comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 18 décembre 2002 s'est achevé en 2005. L'objectif que s'était fixé le Gouvernement est donc atteint : 313 radars mobiles et 687 radars fixes sont installés sur le réseau routier. Il convient aujourd'hui d'étendre le dispositif et de le consolider. Il est prévu de déployer 500 nouveaux radars en 2006 (300 fixes et 200 mobiles). Le dispositif de contrôle-sanction automatisé (CSA) sera ainsi porté à son plein régime. Une part significative des nouveaux radars fixes sera orientée de telle façon que ceux-ci puissent relever les infractions d'excès de vitesse par l'arrière, afin de verbaliser plus fréquemment les motocyclettes. Le changement des comportements induit par la présence d'un contrôle constant sur les routes s'est traduit par une vigilance accrue des conducteurs à l'égard de leur vitesse. Ce processus doit également s'inscrire dans la durée. Pour cela, le Gouvernement va poursuivre des actions de communication fortes, en vue d'agir sur les mentalités. En 2006, la politique de communication est particulièrement axée sur la vitesse, un facteur de risque qui concerne tous les usagers de la route. La campagne du mois d'avril sur le respect des limitations de vitesse à 90 km/h constitue à cet égard un temps fort de l'année 2006. Les actions de communication seront également conduites à chaque moment de la vie sociale, professionnelle et culturelle des citoyens. Une attention particulière sera portée envers les publics particulièrement à risque : les jeunes, les consommateurs d'alcool et de cannabis et les conducteurs de deux-roues motorisés. Cette dernière catégorie de conducteurs fera l'objet d'une action particulière. Le ministre a

exprimé son souhait de mise en oeuvre d'un plan d'action ciblé sur la sécurité des conducteurs de deux-roues motorisés lors de sa rencontre avec la Fédération des Motards en Colère et la Fédération française de motocyclisme les 15 et 16 février derniers. Ainsi, il s'est engagé à soutenir auprès des autorités locales les projets de pistes (équipements complémentaires d'apprentissage de la conduite) et à défendre, devant les exécutifs des collectivités locales gestionnaires de voirie, la nécessité de mieux prendre en compte la problématique de la circulation des deux-roues motorisés. En outre, la lutte contre l'insécurité routière en agglomération fera l'objet d'une attention particulière. En effet, sur les 5 232 victimes de la route en 2004, 1 451 personnes ont été tuées en agglomération. Parmi ces victimes figuraient particulièrement des usagers vulnérables, comme les piétons ou les cyclistes. Il s'agit d'un véritable enjeu de sécurité routière qui fera l'objet de la semaine de sécurité routière qui se déroulera en octobre 2006.

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Marsaud](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 81967

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** transports, équipement, tourisme et mer

**Ministère attributaire :** transports, équipement, tourisme et mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 décembre 2005, page 11992

**Réponse publiée le :** 11 juillet 2006, page 7387